

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
8 juin 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

OBJET :

**20c. CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE.  
PROPOSITION DE  
DÉNOMINATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

ID : 059-245904004-20210614-21062021-D200-AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le quatorze JUIN à dix-h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives** à M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, il est proposé de nommer le Centre Communal d'Action Sociale en cohérence avec son occupation, en le dénommant « CCAS Francine BARTIER », en hommage à Francine BARTIER, élue de 1977 à 2008, maire-adjointe de 1983 à 2008, dévouée et engagée au service des Mervillois et du CCAS.

Réglementairement, il appartient à l'assemblée de procéder à la dénomination des bâtiments et lieux publics.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la dénomination de ce lieu.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;
- Considérant que les frais d'apposition de plaques indicatives sur le lieu en question peuvent être pris en charge par la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- de dénommer le Centre Communal d'Action Sociale « CCAS Francine BARTIER » ;
- d'apposer une plaque indicative sur ce site ;
- d'imputer les dépenses y afférentes à l'article 60633 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.